



Confédération Générale du Travail de la Guadeloupe

4, Cité Artisanale de Bergevin – 97110 POINTE-A-PITRE

☎ : (0590) 82.34.61 / 90.11.43 - ☎ : (0590) 91.04.00

E-Mail : cgtg.confederation@wanadoo.fr

Pointe-à-Pitre, le 17 septembre 2021

NON AUX SANCTIONS EN CAS DE NON VACCINATION !

Le Préfet et la directrice de l'Agence Régionale de Santé ont décidé d'adapter l'entrée en vigueur de la loi du 05 août 2021 qui impose l'obligation vaccinale et le pass sanitaire.

Ce report des autorités est un premier recul du pouvoir.

Incontestablement, les grèves et les manifestations y sont pour quelque chose.

Les sapeurs-pompiers, en grève depuis le 1^{er} septembre 2021, ont été les premiers à réagir. Depuis le 09 septembre 2021, ils ont été rejoints dans leur lutte par une fraction des salariés de la santé du public et du privé, du social, du médico-social, des laboratoires, de Pôle-Emploi.

Nos camarades de la SAS ARCELOR MITTAL CONSTRUCTION CARAÏBES sont en grève depuis le 06 septembre 2021 contre la dictature du directeur, la répression syndicale, la discrimination syndicale, le harcèlement moral...

Comme nous l'avons déjà indiqué, tous les salariés sont concernés par cette loi. La preuve, certains patrons du commerce, du Bâtiment ont déjà averti les travailleurs que s'ils ne respectent pas la loi, ils ne pourront pas accéder sur leur lieu de travail.

Aujourd'hui, c'est l'obligation vaccinale et le pass sanitaire, c'est aussi la directrice du GIP RAPSPEG (Groupement d'Intérêt Public Réseaux et Actions de Santé Public en Guadeloupe) qui a rajouté une charge de travail supplémentaire sans compensation financière et sans récupération : **"...Mission Covidom qui consiste à appeler des malades victimes de la pandémie pour remplir un questionnaire de 9h à 13h y compris l'après-midi, le samedi et le dimanche...".** Demain, ce sera quoi ?

Nous vivons une grave crise sanitaire. C'est le résultat d'une politique criminelle ! Nous sommes en train de vivre un véritable assassinat ! Le nombre de morts est très important. Le calcul réalisé par la CGTG est édifiant.

AU 23 AOÛT 2021

Année	2021	2020	2019	2018
Décès cumulés	2673	2252	2229	2098
Écarts / 23 août antérieurs		2021/2020	2021/2019	2021/2018
		421	444	575
En %		18,70%	19,90%	27,40%

Ajouter à celle-ci, une multitude d'attaques contre les travailleurs.

À coup sûr, nous aurons à faire face à la fermeture de nombreuses entreprises avec leurs cortèges de licenciement.

Tous les secteurs, public et privé, sont concernés car les patrons et l'État patron ne nous feront pas de cadeaux !

Certes, nous avons gagné une bataille mais il nous faut gagner la guerre ! Nous devons amplifier le combat !

La CGTG appelle tous les travailleurs à renforcer les luttes qui sont la seule réponse à l'une des plus graves attaques contre les intérêts de la classe-ouvrière.

**PROFITONS DES LUTTES D'AUJOURD'HUI CONTRE LES MENACES DE SANCTIONS
MAIS AUSSI POUR, ENTRE AUTRES :**

- **Arrêt des restrictions budgétaires des collectivités ;**
- **Pas de subventions pour les entreprises qui font des bénéfices ;**
- **Pas de subventions pour les entreprises qui licencient ;**
- **Remboursement de toutes les aides attribuées aux entreprises qui ont commis des fraudes ;**
- **Embauche à taux plein de tous les contractuels dans toute la fonction publique ;**
- **Attribution en conséquence de moyens matériels pour les besoins de toute la fonction publique ;**
- **Arrêt des licenciements ;**
- **Augmentation des salaires à chaque fois que les prix augmentent ;**
- **Septaine obligatoire en cas de contact covid ;**
- **Respect des conditions d'hygiène de sécurité et des conditions de travail ;**
- **Prise en charge en bonne et due forme par les Sapeurs-Pompiers en cas d'Accident du Travail ou de trajet ;**
- **Régularisation et prise en charge de toutes les années de cotisations sociales prélevées et non-payées pour chaque salarié actif, non actifs et retraités ;**
- **Allocation à 1000€ minimum par mois en lieu et place du RSA ;**
- **De l'eau potable en permanence dans les robinets avec un prix unique et à bas prix ;**
- **Indemnisation de toutes les victimes par les coupables de l'empoisonnement au Chlordécone ;**
- **Maintien de toutes les primes de vie chère ;**
- **Arrêt de toutes les poursuites fiscales contre les salariés et la population laborieuse.**

SAMEDI 18 SEPTEMBRE 2021
Manifestation à SAINTE-ANNE
Rendez-vous à 08H30 devant la Mairie